

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : boucheja-csspo-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/c44b82db650f29a90d06c1e0>

Date d'obtention : 2025-03-11 18:46:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer la rencontre, je m'entretiens seul avec l'élève dès que possible. Cela me permet de recueillir les informations nécessaires rapidement, notamment si une intervention de la police est requise, et de limiter la propagation des photos si nécessaire.

Ensuite, je remplis avec l'élève la grille d'évaluation, afin d'identifier les circonstances exactes des échanges. Cette étape me permet d'évaluer si des photos à caractère pornographique ont été échangées, en me basant sur les déclarations de l'élève. Je tente aussi de comprendre s'il existe une cause derrière cet échange et de déterminer si d'autres personnes ont reçu ces photos.

Une fois ces informations recueillies, je valide avec l'élève si des infractions aux règles de l'école ont été commises. Si les photos en question ont un caractère pornographique, je confisque les téléphones des personnes impliquées dans la situation afin de protéger les élèves et éviter la propagation des images.

Par la suite, je contacte le policier éducateur pour lui transmettre les informations obtenues. Si je découvre qu'un geste malveillant est à l'origine de la situation, je l'informe immédiatement. Enfin, je prends contact avec les parents de l'élève concerné pour les informer de la situation et, si nécessaire, je fais un signalement à la DPJ pour assurer un suivi approprié et protéger l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Prévention des partages d'images :

La prévention des partages d'images est essentielle pour protéger les jeunes. Afin de limiter ou d'éviter ces situations, il est crucial de mettre en place des actions de sensibilisation continue. Les jeunes doivent être informés des risques associés à la diffusion d'images personnelles et des conséquences possibles de leurs actes. Beaucoup ne réalisent pas l'impact que le partage de photos peut avoir sur leur vie privée, leur réputation et leur bien-être à long terme.

2. Mise en place de limites claires :

Il est important de définir des limites auprès des personnes autour des jeunes. Cela inclut le fait de ne pas accepter ni encourager la propagation d'images à l'école ou à l'extérieur de celle-ci, afin de protéger l'image et la dignité des élèves. De plus, il est primordial de refuser de coopérer avec des demandes qui ne relèvent pas de notre mandat, comme celle d'un policier demandant des informations qui ne sont pas pertinentes pour l'intervention. Il est également important de ne pas accepter de visualiser des images, même si un élève veut prouver que les faits sont réels.

3. Utilisation de la méthode Sexto :

La méthode Sexto est une approche clé dans la gestion de telles situations. Elle permet de structurer l'intervention de manière cohérente et efficace, tout en assurant un suivi rigoureux. Les étapes de cette méthode doivent être suivies de manière systématique pour obtenir toutes les informations nécessaires, intervenir de manière appropriée et garantir une communication continue avec toutes les parties concernées (parents, policiers, etc.). Cela permet de coordonner les actions entre les différents intervenants et de garantir que chaque étape du processus est respectée.

4. Confiscation du téléphone si nécessaire :

Si la situation l'exige, la confiscation du téléphone portable peut être une mesure temporaire pour empêcher la propagation des images et protéger l'élève en question. Cette action doit être réalisée de manière professionnelle et avec un suivi approprié pour s'assurer que l'élève reçoit le soutien nécessaire, et que les images ne circulent plus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

1. Vérification de l'information :

Je trouve que cette étape peut être particulièrement délicate, car l'état émotionnel de la personne concernée peut varier considérablement. Nous ne savons pas toujours si la personne a déjà vécu une situation similaire, si elle ressent un stress ou une anxiété particulière, ou si cette situation aura des répercussions à l'école ou à la maison. De plus, vérifier les informations auprès des autres jeunes peut être compliqué, car la vérité peut souvent être perçue différemment par chacun. Les versions des événements peuvent varier, ce qui rend les étapes suivantes encore plus difficiles à compléter de manière précise et objective. Cette incertitude peut engendrer une certaine appréhension quant à la manière de traiter la situation de façon juste et équitable.

2. Informer les parents :

Annoncer ce genre de situation aux parents peut être un défi émotionnel important. Après de tels incidents, les réactions des parents peuvent être très variées. Certains peuvent accuser l'école ou les intervenants, tandis que d'autres peuvent éprouver de la tristesse, de la colère ou un sentiment de découragement face à la situation de leur enfant. Pour moi, cette étape est délicate, car je ressens une certaine pression à bien choisir mes mots afin de les rassurer tout en respectant leurs émotions. J'ai peur de ne pas trouver les mots justes, de ne pas parvenir à les accompagner de manière adéquate dans cette épreuve. Il y a également une inquiétude quant aux répercussions que cette situation pourrait avoir à la maison, ce qui pourrait nuire à la confiance de l'élève, notamment si la situation est mal perçue par les parents. Je crains que cela affecte la relation de confiance avec l'élève, surtout si l'adulte est perçu comme étant celui qui a « mis en lumière » la situation, créant ainsi un fossé entre l'élève et moi.